

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 12 octobre 2018

**10<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2018-9-10-3**

### Service instructeur

DSOL - Service insertion et développement local

### Service consulté

## **POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : PROJETS DES COMMISSIONS TERRITORIALES DES SOLIDARITES ACTIVES (CTSA) ET NOUVELLES ACTIONS POUR LE RETOUR A L'EMPLOI DES BENEFICIAIRES DU RSA**

Résumé : Ce rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions d'un montant total de 32 541 €, pour permettre le développement de six micro-projets locaux d'insertion sociale et professionnelle, validés par les Commissions Territoriales des Solidarités Actives (CTSA) de la Région Mulhousienne, de COLMAR, de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, d'ALTKIRCH. Il est aussi proposé la validation de trois actions spécifiques pour favoriser l'accès à l'emploi, l'une à MULHOUSE utilisant le vecteur du sport et deux autres la mobilité, à COLMAR, et sur la couronne mulhousienne. Ces interventions collectives sont complémentaires à l'accompagnement individuel du référent.

L'Assemblée départementale a voté un crédit de 60 000 € au titre de l'année 2018, sous forme d'aides spécifiques pour développer des actions participant à l'insertion des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa) appelées « Projets CTSA ».

Ainsi, chaque Commission Territoriale des Solidarités Actives (CTSA), présidée par les Conseillers départementaux, peut être amenée à proposer à la Commission Permanente un ou plusieurs projets, à hauteur des crédits votés, au cours de l'année.

Les projets sont étudiés au vu de leur pertinence avec la politique d'insertion. Ils présentent la caractéristique d'être adaptés aux besoins des territoires concernés et de répondre à plusieurs critères, notamment :

- constituer une action de développement social territorial dans les domaines relevant de l'insertion sociale et socioprofessionnelle ;
- favoriser les conditions de participation des bénéficiaires ;
- mobiliser les ressources du territoire...

Ils sont présentés par les associations, organismes, collectivités territoriales ou par les travailleurs sociaux de l'administration départementale et validés par les membres des CTSA.

Puis, chaque action retenue fait l'objet d'un examen attentif par des représentants des services insertion au sein des CTSA, sur la base :

- du bilan de l'action lorsqu'il s'agit d'une reconduction,
- des moyens matériels et humains mis en œuvre,
- du budget prévisionnel.

Eu égard au budget alloué, le financement de ces projets est limité.

A l'issue de cette étude, ils sont alors soumis à la Commission Permanente du Conseil départemental.

Le bilan des actions conduites en 2017 fait apparaître tout l'intérêt de ce type de micro-projets pour l'insertion sociale voire socioprofessionnelle des bénéficiaires du rSa très éloignés de l'emploi. La participation à ces actions permet de lever des freins importants, de se remobiliser, de valoriser des talents et de développer des capacités d'entraide au sein des groupes ; pour certains il s'agit de la première étape d'un processus de revalorisation sociale. Ces actions permettent aux personnes de renouer avec des liens sociaux, de retrouver une confiance en elles, d'amorcer des démarches concrètes dans le domaine de la santé, la préparation d'un projet professionnel, l'inscription dans des activités de bénévolat, voire l'accès à un emploi.

Les descriptifs des six actions présentées dans ce troisième rapport ainsi que les bilans 2017 des deux projets en reconduction font l'objet d'une annexe, sous forme d'un tableau joint (porteur du projet, intitulé, objectif et description de l'action, public concerné, subvention).

Sont notamment à souligner, deux projets nouveaux : une action menée dans le cadre du rSa-Bénévolat avec le CCAS de BRUNSTATT et une action à visée emploi à ALTKIRCH portée par la Mission Locale Sundgau 3 Frontières avec un co-financement de la DIRECCTE.

Une orientation politique résolument tournée vers l'emploi conduit à l'expérimentation de trois nouvelles actions sur le dernier trimestre 2018. L'une à MULHOUSE avec l'Elan Sportif, utilise le sport comme moyen de redynamisation. Le coaching individuel et collectif, les immersions en entreprise permettront d'inscrire les bénéficiaires du rSa dans une démarche de réussite.

Les deux autres actions, en amont d'une démarche plus élargie en 2019, sont portées par Manne emploi à COLMAR et Réagir à ILLZACH. Destinées à favoriser l'accès à l'emploi, elles ont pour objet de répondre à un besoin de mobilité, frein majeur à l'insertion. La réalisation de diagnostics visant à évaluer les capacités et les possibilités individuellement, la participation à des ateliers, la préparation au code de la route assureront un parcours sécurisé et individualisé d'accès à la mobilité.

Ces actions toucheront 32 bénéficiaires du rSa et seront menées en complément de l'accompagnement réalisé par le référent, tel que défini dans le cadre de l'appel à projets annuel sur l'ensemble du département.

La 10<sup>ème</sup> commission a émis un avis favorable en date du 5 octobre 2018.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions, il est proposé d'attribuer :

- pour les six projets, présentés sur les CTSA de la région mulhousienne, de COLMAR, de SAINTE-MARIE-AUX-MINES et d'ALTKIRCH des aides pour un montant global de 4 290 €
- pour les nouvelles trois actions d'insertion, des subventions pour un montant global de 28 251 €.

En conclusion, au vu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir :

- accorder dans le cadre de la politique départementale d'insertion des subventions d'un montant total de 32 541 € pour les six projets CTSA et les trois actions d'insertion, tels que détaillés dans le tableau annexé au rapport,
- autoriser leurs versements en une seule fois aux porteurs des actions,
- m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires au versement de ces subventions.

Les dépenses correspondantes :

- soit 4 290 €, seront prélevées sur le Programme H712 – Chapitre 017 – Fonction 561 - Nature 6574
- soit 28 251 €, seront prélevées sur le Programme H812 - Chapitre 017-Fonction 564- Nature 6574

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT